Dossier de Consultation des Entreprises

Règlement de consultation (R.C.)

Objet du Marché

Effacement du seuil de la Galache sur le Vincou en Haute-Vienne

Maître d'ouvrage contractant

Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents
23, avenue de Lorraine
87290 CHATEAUPONSAC
Téléphone : 05.55.76.20.18
Courriel : smabga@sfr.fr

Cadre de la consultation

Marché de prestations intellectuelles passé selon la procédure des **marchés à procédure adaptée** en application de l'article 28 du Code de Marchés Publics

Avril 2018

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Effacement du seuil de la Galache sur le Vincou en Haute-Vienne

Pouvoir adjudicateur :	**Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents** Monsieur BOURDET Jean-Pierre (Président) Tél. : 05 55 76 20 18 23, avenue de Lorraine 87 290 CHATEAUPONSAC
Objet du Marché :	Effacement du seuil de la Galache sur le Vincou en Haute-Vienne
Date limite de réception des offres :	**1er Juin 2018 à 12 H 00**
Mode d'expédition des dossiers :	Les offres devront être expédiées par lettre recommandée avec accusé de réception ou remises contre récépissé.
Délai de validité des offres :	Le délai de validité est fixé à 120 jours à compter de la date fixée pour la remise des offres.
Document à prendre en compte :	Les documents à prendre en compte sont ceux contenus dans le présent dossier. Les soumissionnaires sont réputés avoir pris connaissance de ces documents et en accepter leur contenu dans leur totalité.

SOMMAIRE

Article 1er : Objet de la Consultation....1
Article 2 : Conditions de la consultation....1
2.1 Etendue de la consultation et mode de passation....1
2.2 Décomposition en lots....1
2.3 Compléments à apporter aux Cahiers des Charges....1
2.4 Variantes....1
2.5 Négociation....1
2.6 Délai de validité des offres....2
2.7 Délai d'exécution de l'étude....2
2.8 Modification de détail du dossier de consultation....2
2.9 Mode de règlement du marché....2
2.10 Unités monétaires....2
Article 3 : Présentation des offres....2
Article 4 : Jugement des offres....3
Article 5 : Conditions d'envoi et de remise des offres....4
Article 6 : Renseignements complémentaires....5

Article 1er : Objet de la Consultation

La présente consultation concerne une maîtrise d'ouvrage concernant des travaux d'effacement du seuil de la Galache situé sur le Vincou en Haute-Vienne.

Les prestations demandées sont celles définies dans les cahiers des charges joints au présent règlement de la consultation.

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 Etendue de la consultation et mode de passation

Le présent marché est passé en procédure adaptée par application de l'article 28 du code des marchés publics.

Chaque candidat doit présenter une offre conforme à l'objet de la consultation. Le marché sera conclu au(x) bureau(x) d'étude(s), selon l'offre qui sera retenue :

- soit avec un (ou des) prestataire(s) unique(s),
- soit avec un groupement de prestataire.

2.2 Décomposition en lots

Le marché n'est pas décomposé en lots

2.3 Compléments à apporter aux Cahiers des Charges

Dans les cas où la rédaction de ce document leur semblerait anormale ou ambiguë, il leur appartiendra de le signaler au pouvoir adjudicateur qui précisera éventuellement les points évoqués à l'ensemble des candidats.

Ils acceptent sans modification les Cahiers des clauses particulières.

2.4 Variantes

Les candidats pourront soumettre toute variante par rapport à l'objet du marché, qu'ils jugent utile, dans leur offre. Ils devront alors remettre à l'appui de leur offre un maximum de détails et d'indications permettant de juger la validité de la variante.

En tout état de cause, les candidats doivent présenter une proposition conforme à la solution de base.

2.5 Négociation

S'il le juge nécessaire, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier les offres soumises par le(s) prestataire(s).

2.6 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé en tête du présent document. Il court à compter de la date fixée pour la remise des offres.

2.7 Délai d'exécution de l'étude

La date prévisible de début de l'étude est fixée au 1er Juillet 2018.

Les règles concernant la durée du marché et les délais d'exécution sont fixés dans l'acte d'engagement et le cahier des clauses particulières et ne peuvent en aucun cas être changées.

2.8 Modification de détail du dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail du Dossier de Consultation des Entreprises.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

2.9 Mode de règlement du marché

Le règlement sera effectué par mandat administratif. Les prestataires devront donc fournir un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou Postal (RIP).

2.10 Unités monétaires

L'unité monétaire pour l'exécution du présent marché (calcul des acomptes et du solde, détermination des « nets à payer », etc.) est appelée monnaie de compte dans l'ensemble des pièces du présent dossier.

L'unité monétaire, dans laquelle chaque candidat ou sous-traitant souhaite être réglée, est appelée monnaie de règlement dans l'ensemble des pièces du présent dossier.

Le pouvoir adjudicateur choisit comme monnaie de compte et de règlement l'Euro.

Article 3 : Présentation des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française, ainsi que les documents de présentation associés.

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant toutes les pièces suivantes datées et signées par eux.

Les offres seront transmises sous pli cacheté contenant :

2) les renseignements relatifs :
   - à la nature et aux conditions générales d'exploitation du prestataire ;
   - à ses moyens techniques ;
   - à ses références pour des études de même nature ;
   - aux pouvoirs de la personne habilitée à l'engager ;
3) les certificats de qualification professionnelle ;
4) les attestations d'assurances (responsabilité civile, garantie décennale);
5) un Acte d'Engagement (A.E.) daté et signé par les représentants qualifiés de tous les prestatires qui seront signataires de l'éventuel marché.

   Cet acte d'engagement sera accompagné éventuellement des demandes d'acceptation des sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement pour les sous-traitants désignés au marché.

   Que les sous-traitants soient désignés ou non au marché, le candidat devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant de la préstation qu'il envisage de sous-traiter et par différence avec son offre, le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter éventuellement en nantissement ou céder.
6) Le(s) Cahier(s) des clauses particulières
7) un Détail estimatif (D.E.),

   Ce document est une description et une estimation détaillée comportant toutes indications permettant d'apprécier les propositions de prix. Il devra en outre faire apparaître le prix unitaire des prestations proposées et aura valeur contractuelle.
8) une note décrivant les moyens et les modalités pour atteindre les objectifs, ainsi que toute information nécessaire pour le jugement des offres et notamment le nombre de jour que le bureau d'étude consacrera pour cette étude, par catégorie de personnel.

La dernière page de chaque document recevra le cachet du prestatire et sera dûment datée et signée.

Article 4 : Jugement des offres

La commission d'appel d'offre choisit l'offre qu'elle juge la plus intéressante. La sélection des offres s'effectuera selon 3 critères :

1. Le critère coût des prestations (CP) ;
2. Le critère pertinence des méthodes que le prestatire se propose d'adopter pour l'exécution de sa mission (PM) ;
3. Le critère références dans le domaine objet de l'étude (RD) ;

Les notes prendront des valeurs de 0 à 4. La note 3 correspondra à la valeur espérée. La note 4 sera la meilleure. La note 0 sera la moins bonne et éliminatoire.

Lors de l'examen des offres, le pouvoir adjudicateur du marché se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous détails des prix, ayant servi à l'élaboration de prix, qu'elle estimera nécessaire.

Les 3 critères de sélection des offres seront pondérés selon la formule mathématique :

Note finale = (2 × CP) + (1,5 × PM) + (1 x RD),

Les offres seront ordonnées par note décroissante.

Au terme de cette procédure, la Commission d'Appel d'Offres retiendra le prestataire à l'offre ayant obtenu la plus grande note.

En cas de discordance constatée dans l'offre d'un bureau d'étude, les indications portées en lettres sur le bordereau des prix du DE (colonne « prix unitaires ») prévaudront toutes autres indications de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence.

Les erreurs de multiplication, d'addition, ou de report qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées, et pour le jugement des offres, c'est le montant du détail estimatif qui sera pris en considération.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition, ou de report qui seraient constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, d'un prix forfaitaire ou dans le sous détail d'un prix unitaire figurant dans l'offre d'un prestataire, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Toutefois, si le prestataire est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition ou ce sous-détail pour les mettre en harmonie avec le prix forfaitaire ou le prix unitaire correspondant. En cas de refus de sa part, son offre sera éliminée comme non cohérente. La commission d'appel d'offres se réserve le droit de se faire communiquer les sous-détails des prix unitaires ou les décompositions des prix forfaitaires qu'elle estimera nécessaires lors de l'examen des offres.

Article 5 : Conditions d'envoi et de remise des offres

Les offres seront transmises sous pli cacheté et l'enveloppe portera les mentions suivantes :

Adresse :

Monsieur le Président
du Syndicat Mixte d'Aménagement
du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents
23, avenue de Lorraine
87290 CHATEAUPONSAC

Mention :

« Effacement du seuil de la Galache sur le Vincou en Haute-Vienne»

Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis

Elles seront envoyées par pli recommandé avec accusé de réception ou déposées au bureau du syndicat à Châteauponsac, 23, avenue de Lorraine, contre récépissé, au plus tard le **1er Juin 2018 à 12h00**.

Article 6 : Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront adresser au plus tard dix jours avant la date limite de remise des offres une demande à :

Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents **Tél. : 05 55 76 20 18** **smabga@sfr.fr**

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant retiré le dossier.